

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

Etaient Présents, 50 titulaires, 7 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Guy BONPAS-BERNET	à	Jean-Claude COSTE
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Michel ADAM
	David CORBIN	à	Aracéli TECHNIQUE
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
	Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Yves OLYMPIE	suppléant de	Elisabeth MEDARD
	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOIBE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Marie Annie FOURNIER	Suppléante de	Dominique LAGRAVE

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE, Gérard LEPRETRE (excusé), Rosine CARDON (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS (excusé)

Le 25 JUL. 2017
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ESCOUT

M. AURISSET indique que dès 2010, le Conseil Communautaire du Piémont Oloronais décidait de mettre en place un dispositif de Fonds de Concours, notamment pour venir en aide à ses communes. Puis, par délibération du 17 décembre 2015, un nouveau règlement d'intervention avait été approuvé précisant les conditions d'éligibilité, les critères préférentiels et le financement.

Suite au Conseil des Maires qui s'est tenu le 8 juin dernier, une réflexion est en cours et un groupe de travail va être constitué pour décider du devenir de ce dispositif à l'échelle de la nouvelle Communauté de Communes (CCPOVHB).

Cependant, la commune d'ESCOUT avait déposé, fin 2016, un dossier pour l'extension et la réhabilitation de son école qui rentre dans les critères d'éligibilité.

Aussi, il est proposé de prendre en compte cette demande sur la base des accords antérieurs de la CCPO.

Ce projet d'un montant estimé à 316 380 € HT, financé à hauteur de 125 481 € par la commune, pourrait bénéficier d'un fonds de concours de 25 000 €.

Les crédits seront inscrits au Budget par Décision Modificative.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention (M. BARRERE-MAZOUAT)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches administratives nécessaires et à la signature de la convention avec la commune d'ESCOUT pour l'attribution du fonds de concours
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 12 juillet 2017

Suivent les signatures

Affiché le 25/07/17



Le Président

Daniel LACRAMPE